

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 47 18 janvier 1950

n° 47 18

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO  
n° 1 du 31/01/1950

Date de publication  
18 janvier 1950

Date du numéro  
31 janvier 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtone de la Côte française des Somalis: Vu la demande du 6 janvier 1950 de Mohamed Abdallah, planton 5e échelon au service météorologique

**Vu** l'avis favorable du chef du service météorologique,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à Mohamed Abdallah, planton 5e échelon au service météorologique. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er février 1950 sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.**